

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON JUNE 5TH 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi 5 juin 2023 à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday, June 5th, 2023 at 07:30 p.m. at the Town Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville
The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Gerald Beaudoin, maire
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1;
Mme Lori Sutton-Carroll, conseillère/councillor n°2;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3,
Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5;
M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville
Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

La personne qui préside la séance, soit le Maire informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit le Maire, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. / The person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, informs Council that unless he expressly wishes to do so, he will not vote on the proposals submitted to Council as permitted by law. Consequently, unless otherwise specified in these minutes, the person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, shall not vote on decisions as permitted by law.

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, M. Gerald Beaudoin, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 07:30 p.m., Mr. Gerald Beaudoin president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2023-06-140

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

- **13-Réponses/Suivis aux questions du 4 mai provenant de 3 citoyens.**

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

THAT the agenda be adopted with the following additions:

- **13 – Responses/Follow-up to May 4 questions from 3 citizens.**

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2023-06-141

3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE MAY 4TH, 2023 - REGULAR MEETING

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the regular meeting held on May 4th, be adopted as presented.

ADOPTED

2023-06-142

3B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2023

Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3B-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE MAY 16TH, 2023 - REGULAR MEETING

It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the special meeting held on May 16th, be adopted as presented.

ADOPTED

2023-06-143

3C-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2023

Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3C-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE MAY 30th, 2023 - SPECIAL MEETING

It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the special meeting held on May 30th, be adopted as presented.

ADOPTED

2023-06-144

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 5 JUIN 2023

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 juin 2023.

Total des comptes payés en date du 5 juin 2023	41 718.03\$
Total de comptes à payer en date du 5 juin 2023	24 243.26\$
Total des salaires du 4 mai 2023 au 5 juin 2023	17 413.56\$
Total	83 374.85\$

Conséquemment, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER la liste présentée des comptes payés et à payer tel que décrit ici-bas et d'en autoriser le paiement **ET QUE** la liste soit déposée aux archives.

ADOPTÉE

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID-JUNE 5TH, 2023

Mrs Mylène Vincent, director general and secretary-treasurer, depose the account payables report for June 5th, 2023

Total of paid accounts on June 5 th , 2023	41 718.03\$
Total of accounts to be paid on June 5 th , 2023	24 243.26\$
Total of the salaries from May 5 th , 2023 to June 5 th , 2023	17 413.56\$
Total	83 374.85\$

Consequently, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillors

TO ADOPT the submitted list of accounts paid which will be filed in the archives **AND TO AUTHORIZE** its payment,

ADOPTED

5A- COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA MRC DU MOIS DE MAI 2023

Monsieur Gerald Beaudoin, maire, informe le conseil municipal des points saillants de la séance du conseil régional de la MRC du mois de mai 2023.

5A – MINUTES OF THE DECEMBER MRC REGIONAL COUNCIL MEETING – MAY 2023

Mr. Gerald Beaudoin, Mayor, informs the municipal council of the highlights of the MRC Regional Council meeting of May, 2023.

2023-06-145

05B – DÉPÔT DU RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, Gerald Beaudoin, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par la firme de comptable BCGO S.E.N.C.R.L. lequel rapport fut déposé à la séance ordinaire du 6 mars 2023. Le rapport du Maire des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe sera affiché sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil, soit sur les babillards et sur le site Internet de la municipalité et envoyer par la poste dans l'InfoHavelock.

ADOPTÉE

5B – TABLING OF THE HIGHLIGHTS REPORT FOR FISCAL YEAR 2022

In accordance with the provisions of Section 176.2.2 of the Municipal Code of Québec, Mayor Gerald Beaudoin reports to citizens on the highlights of the financial report and the external auditor's report, for the fiscal year ending December 31, 2022, as audited by the accounting firm BCGO S.E.N.C.R.L., which report was tabled at the regular meeting of March 6, 2023. The Mayor's report on the highlights of the financial report and the external auditor's report will be posted throughout the municipality in accordance with the terms and conditions determined by Council, i.e., on bulletin boards and on the municipality's website, and mailed in the InfoHavelock.

ADOPTED

2023-06-146

05C – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION MUNICIPALE DU QUÉBEC – 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu au budget 2023 la possibilité d'inscrire deux élus pour le congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec en 2023;

ATTENDU QUE les membres suivants du conseil municipal souhaitent participer au congrès :

- Gerald Beaudoin, maire;
- Vivianne Bleau, conseillère no.4

Pour ces motifs, il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyé par Lori Sutton-Carroll

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'inscription de M. Gerald Beaudoin et Mme Vivianne Bleau au congrès de la FQM de septembre 2023 à Québec **ET D'AUTORISER** la réservation de deux chambres d'hôtel simple.

ADOPTÉE

5C – CONGRESS OF THE FÉDÉRATION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SEPTEMBER 28 TO 30, 2023

WHEREAS the Municipal Council has provided in the 2023 budget for the possibility of registering two elected officials for the FQM annual congress to be held in Quebec City in 2023;

WHEREAS les membres suivants du conseil municipal souhaitent participer au congrès :

- Gerald Beaudoin, Mayor;
- Vivianne Bleau, Councillor no.4

Consequently, it is proposed by Hélène Lavallée

Seconded by Lori Sutton-Carroll

And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the registration of Mr. Gerald Beaudoin and Mrs. Vivianne Bleau to the September 2023 FQM Convention in Quebec City **AND TO AUTHORIZE** the reservation of two single hotel rooms.

ADOPTED

2023-06-147

5D – ASSURANCES – COUVERTURE DE CYBERRISQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications à la couverture d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE l'option A de la couverture cyberrisques représente une prime de 500.00\$ supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale a procéder au changement de couverture en ajoutant la protection cyberrisques pour une prime supplémentaire de 500.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5D- INSURANCES-CYBERRISQUE

WHEREAS the municipal council wishes to make changes to the insurance coverage;

WHEREAS Option A of the cyber-risk coverage represents an additional premium of \$500.00;

Consequently, it is proposed by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the General Manager to proceed with the change of coverage by adding cyber-risk protection for an additional premium of \$500.00 plus applicable taxes.

ADOPTED

2023-06-148

5E – DEMANDE À LA MRC HAUT-SAINT-LAURENT DE MODIFIER SA TARIFICATION DE DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 129 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) un contribuable qui désire faire une demande de révision de sa nouvelle évaluation peut en faire la demande en utilisant le formulaire prescrit par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2° de l'article 263, et qu'à cet effet, le formulaire est disponible en s'adressant à la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par l'organisme en vertu de l'article 263.2 doit être jointe à la formule, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée.

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision auprès de lui ou d'une municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence et pour prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes. Il doit alors, dans ce règlement, déterminer les modes de paiement de cette somme qui doivent inclure le paiement électronique.

ET QUE la somme à verser pour une unité d'évaluation ou un établissement d'entreprise en vertu d'un règlement prévu au premier alinéa ne peut dépasser celle qui, pour cette même unité ou ce même établissement, devrait être versée en même temps que le dépôt d'une requête devant le Tribunal en vertu du règlement

pris en application de l'article 92 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3).

ET QUE le pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 263.2 remplace, en cette matière, le pouvoir général de l'organisme de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification.

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, tel qu'indiquée sur l'avis d'évaluation, toute demande de révision doit être accompagné de la somme prescrite par le règlement numéro 99-97 de la MRC le Haut-Saint-Laurent qui a la compétence en matière d'évaluation et que la somme prescrite au dit règlement est payable par chèque fait à l'ordre de la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Et appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité demande au conseil des maires du Haut-Saint-Laurent de faire une analyse des coûts de la FQM Évaluation pour les services facturables « à la carte » lors des demandes de révisions d'évaluation considérant les sommes pouvant être demandées conformément à la loi et qui devraient être facturables par la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

J-3, r. 3.2 - Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec

Pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur foncière:

- a) 86,20 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
- b) 344,70 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
- c) 574,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
- d) 1 149,25 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

ADOPTÉE

5E – REQUEST TO THE MRC HAUT-SAINT-LAURENT TO MODIFY ITS FEES FOR REQUESTING A REVIEW OF ASSESSMENT

WHEREAS in accordance with section 129 of the Act respecting municipal taxation, (LFM) a taxpayer who wishes to request a review of his new assessment may do so by using the form prescribed by the by-law adopted pursuant to paragraph 2° of section 263, and that, for this purpose, the form is available from the M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

WHEREAS in accordance with section 135 of the Act respecting municipal taxation, (LFM) the amount of money determined by the by-law adopted by the organization under section 263.2 must be attached to the form, failing which the application is deemed not to have been filed;

WHEREAS in accordance with section 263.2 of the Act respecting municipal taxation, any municipal body responsible for assessment may adopt a by-law to make the payment of a sum compulsory at the same time as the filing of an application for review with it or a local municipality over which it has jurisdiction, and to prescribe a tariff for determining the amount of this sum, which may provide for categories of applications. The by-law must then determine the methods of payment of this sum, which must include electronic payment.

AND THAT the amount to be paid for a unit of assessment or a business establishment under a by-law provided for in the first paragraph may not exceed the amount that, for the same unit or establishment, would have to be paid at the

same time as the filing of a motion before the Tribunal under the by-law made pursuant to section 92 of the Act respecting administrative justice (chapter J-3);

AND THAT the power provided for in the first paragraph of article 263.2 replaces, in this matter, the general power of the organization to finance all or part of its goods, services or activities by means of a fee structure.

WHEREAS on the territory of the Haut-Saint-Laurent, as indicated on the notice of assessment, any request for review must be accompanied by the amount prescribed by by-law number 99-97 of the MRC le Haut-Saint-Laurent which has jurisdiction in matters of assessment and that the amount prescribed in said by-law is payable by cheque made payable to the M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by those present

THAT the Municipality ask the Conseil des maires du Haut-Saint-Laurent to conduct a cost analysis of the FQM Evaluation for services billable "à la carte" during requests for evaluation revisions, considering the amounts that can be requested in accordance with the law and that should be billable by the MRC du Haut-Saint-Laurent, namely :

J-3, r. 3.2 - Tariff of duties, fees and other costs related to appeals before the Administrative Tribunal of Québec

For an appeal concerning the accuracy, presence or absence of an entry on the property value roll:

- a) \$86.20, when the registered value is less than or equal to \$500,000;
- b) \$344.70, when the registered value is greater than \$500,000 and less than or equal to \$2,000,000;
- c) \$574.50, when the listed value is greater than \$2,000,000 and less than or equal to \$5,000,000;
- d) \$1,149.25, when the listed value exceeds \$5,000,000.

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford pour le Municipalité du Canton de Havelock.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, tables the report of the Township of Hemmingford Fire Department for the Municipality of the Township of Havelock.

2023-06-149

6B – ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'HERMINE – PLAN DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan de mesures d'urgence du Canton de Havelock, il est fortement recommandé de prévoir un deuxième lieu pour établir le centre de coordination et l'accueil des sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE La Cabane à sucre l'Hermine est favorable à prêter ses locaux en cas de sinistre selon la disponibilité de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

D'AUTORISER Viviane Bleau, conseillère et membre du comité de sécurité publique, à communiquer à l'Hermine pour la signature de l'entente et à obtenir les coordonnées d'au moins deux personnes ressources à contacter en cas de sinistre.

ADOPTÉE

6B – AGREEMENT BETWEEN THE MUNICIPALITY AND L'HERMINE – EMERGENCY MEASURES PLAN

WHEREAS as part of the Township of Havelock's emergency measures plan, it is strongly recommended that a second location be set aside for the coordination center and for the reception of disaster victims;

WHEREAS La Cabane à sucre l'Hermine is willing to lend its premises in the event of a disaster, subject to availability;

Therefore, it is moved by Lori Sutton-Carroll

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE Viviane Bleau, Councillor and member of the Public Security Committee, to contact L'Hermine to sign the agreement and to obtain the contact information of at least two people to be contacted in the event of a disaster.

ADOPTED

2023-06-150

06C - ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE COIN DE CHEZ NOUS – PLAN DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan de mesures d'urgence du Canton de Havelock, il est fortement recommandé de prévoir un deuxième lieu pour établir le centre de coordination et l'accueil des sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE Le Coin de Chez Nous est favorable à prêter ses locaux en cas de sinistre selon la disponibilité de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll

Appuyée par Christopher Sherrington

Et résolu unanimement par les conseillers

D'AUTORISER Hélène Lavallée, conseillère et membre du comité de sécurité publique, à communiquer à Le Coin de Chez Nous pour la signature de l'entente et à obtenir les coordonnées d'au moins deux personnes ressources à contacter en cas de sinistre.

ADOPTÉE

06C-AGREEMENT BETWEEN THE MUNICIPALITY AND LE COIN DE CHEZ NOUS - EMERGENCY MEASURES PLAN

WHEREAS as part of the Township of Havelock's emergency measures plan, it is strongly recommended that a second location be established for the coordination center and the reception of disaster victims;

WHEREAS Le Coin de Chez Nous is willing to lend its premises in the event of a disaster, subject to availability;

Therefore, it is moved by Lori Sutton-Carroll

Seconded by Christopher Sherrington

And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE Hélène Lavallée, Councillor and member of the Public Safety Committee, to contact Le Coin de Chez Nous to sign the agreement and to obtain the contact information of at least two people to be contacted in the event of a disaster.

ADOPTED

2023-06-151

06D – AVIS DE MOTION ET DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES NO.331

Vivianne Bleau par la présente :

- Donne avis de motion, lors d'une séance du conseil municipal, le projet de règlement no.331 concernant la prévention des incendies sera présenté;
- Que ce règlement concernera des dispositions relatives aux bâtiments et pièces pyrotechniques.

ADOPTÉE

06D-NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION OF DRAFT BY-LAW CONCERNING FIRE PREVENTION NO.331

Vivianne Bleau hereby :

- Gives notice of motion, at a meeting of the municipal council, draft by-law no.331 concerning fire prevention will be presented;
- That this by-law will concern provisions relating to buildings and fireworks.

ADOPTED

19h54 : Hélène Lavallée quitte son siège en mentionnant qu'elle a un conflit d'intérêt avec le prochain sujet.

7:54 pm: Hélène Lavallée leaves her seat, mentioning that she has a conflict of interest with the next topic.

2023-06-152

07A-NETTOYAGE D'UNE PARTIE DU FOSSÉ DU RANG ST-JOSEPH ET NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE DES ANGLAIS (621 COWAN)

CONSIDÉRANT QUE le fossé nord du Rang St-Joseph a besoin d'un nettoyage pour retirer l'accumulation de sédiment, de quenouilles et de de débris de barrage de castor;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nettoyer la Rivière des Anglais à la hauteur du 621 Cowan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions :

Sousmissionnaires	Coûts avant taxes
Excavation Bourdeau inc.	4 020.00\$
Excavation Erwin inc.	3 425.00\$
Excavation Sylv inc.	2 126.25\$

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers

D'OCTROYER les mandats de nettoyage du fossé sur St-Joseph et celui de la Rivière des Anglais (621 Cowan) à Excavation Sylv. Inc. pour une somme totale de 2 444.65\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

07A- CLEANING OF PART OF RANG ST-JOSEPH DITCH AND CLEANING OF RIVIÈRE DES ANGLAIS (621 COWAN)

WHEREAS the north ditch of Rang St-Joseph needs cleaning to remove the accumulation of sediment, cattails and beaver dam debris;

WHEREAS it is necessary to clean up the Rivière des Anglais at 621 Cowan;

WHEREAS the municipality has received three bids:

Bidders	Cost before taxes
Excavation Bourdeau inc.	4 020.00\$

Excavation Erwin inc.	3 425.00\$
Excavation Sylv inc.	2 126.25\$

Therefore, it is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

TO OCTROYER les mandats de nettoyage du fossé sur St-Joseph et celui de la Rivière des Anglais (621 Cowan) à Excavation Sylv. Inc. for a total amount of \$2,444.65 with taxes.

ADOPTED

19h57 Hélène Lavallée reprend son siège.
07:57 p.m. Hélène Lavallée returns to her seat.

2023-06-153

07B-ENTÉRINEMENT – OFFRE DE SERVICE CARACTÉRISATION DES SOLS - CONTAMINANTS

CONSIDÉRANT QUE jeudi le 25 mai 2023, la municipalité a été informée qu'un baril d'un contaminant inconnu a été déversé à l'arrière de l'enclos des conteneurs situé Projet Laplante;

CONSIDÉRANT QUE Urgence Environnement a donné la directive d'excaver les sols contaminés et de les déposer sur une toile hermétique pour contenir le contaminant et arrêter la propagation dans le sol;

CONSIDÉRANT QU' une caractérisation des sols est nécessaire pour déterminer l'endroit où seront déplacer les sols contaminés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de ABS pour la caractérisation des sols est au coût de 3 436.23\$ avant taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers

D'ENTÉRINER l'offre de service de ABS pour la somme de 3 950.80\$ taxes incluses pour la caractérisation des sols contaminés de l'événement du 25 mai 2023.

ADOPTÉE

07B- RATIFICATION - OFFER OF SOIL CHARACTERIZATION SERVICES - CONTAMINANTS

WHEREAS on Thursday, May 25, 2023, the municipality was informed that a barrel of an unknown contaminant had been spilled behind the container enclosure at Projet Laplante;

WHEREAS Urgence Environnement has given instructions to excavate the contaminated soil and place it on an airtight tarp to contain the contaminant and stop its spread in the soil;

WHEREAS a soil characterization is required to determine where the contaminated soil will be moved;

WHEREAS ABS' offer of service for soil characterization is at a cost of \$3,436.23 before applicable taxes;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

TO ENDORSE the offer of service from ABS in the amount of \$3,950.80, taxes included, for the characterization of contaminated soils for the May 25, 2023 event.

ADOPTED

2023-06-154

**DEMANDE DE SUPPORT À MME CAROLE MALETTE – DÉPUTÉ PROVINCIAL
– AIDE FINANCIÈRE POUR LES COÛTS DE L'ÉVÉNEMENT DU 25 MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE jeudi le 25 mai 2023, la municipalité a été informée qu'un baril d'un contaminant inconnu a été déversé à l'arrière de l'enclos des conteneurs situé Projet Laplante;

CONSIDÉRANT QUE Urgence Environnement a donné la directive d'excaver les sols contaminés et de les déposer sur une toile hermétique pour contenir le contaminant et arrêter la propagation dans le sol;

CONSIDÉRANT QU' une caractérisation des sols est nécessaire pour déterminer l'endroit où seront déplacés les sols contaminés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de ABS pour la caractérisation des sols est au coût de 3 436.23\$ avant taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le malfaiteur est inconnu et impossible à retracer;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers

DE TRANSMETTRE le dossier à madame Carole Malette, députée, afin d'obtenir une aide financière pour l'événement de contamination du sol du 25 mai 2023.

ADOPTÉE

**REQUEST FOR SUPPORT FROM MRS CAROLE MALETTE - PROVINCIAL
DEPUTY - FINANCIAL ASSISTANCE FOR THE COSTS OF THE MAY 25, 2023
EVENT**

WHEREAS on Thursday, May 25, 2023, the municipality was informed that a barrel of an unknown contaminant had been spilled behind the container enclosure at Projet Laplante;

WHEREAS Urgence Environnement has given instructions to excavate the contaminated soil and place it on an airtight tarp to contain the contaminant and stop its spread in the soil;

WHEREAS a soil characterization is required to determine where the contaminated soil will be moved;

WHEREAS ABS' offer of service for soil characterization is at a cost of \$3,436.23 before applicable taxes;

WHEREAS the perpetrator is unknown and impossible to trace;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillors present

TO TRANSMIT the file to Mrs. Carole Malette, Member of Parliament, in order to obtain financial assistance for the soil contamination event on May 25, 2023.

ADOPTED

2023-06-155

**07C–RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA VOIRIE – MANDAT INGÉNIEUR
– ÉTUDE DE 2 PONTS ET UN PONCEAU SUR COVEY HILL**

Il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers

DE REPORTER ce sujet à une séance subséquente.

ADOPTÉE

07C- RECOMMENDATION OF THE ROAD COMMITTEE - ENGINEERING MANDATE - STUDY OF 2 BRIDGES AND A CULVERT ON COVEY HILL

It is moved by Michael Allen
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillors present

TO DEFER this item to a subsequent meeting.

ADOPTED

2023-06-156

07D-RECOMMANDATION DU COMITÉ DE LA VOIRIE – MANDAT INGÉNIEUR – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA MONTÉE STEVENSON

CONSIDÉRANT QUE le comité de la voirie fait la recommandation de mandater André Jr. Pilon de Diamètre Expert pour la confection des plans et devis pour la réfection du pavage sur la montée Stevenson pour une section d'environ 700m à partir de l'intersection de la 202 à allant vers le sud;

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

DE MANDATER monsieur André Jr Pilon de Diamètre Expert pour la confection de plan et devis pour la réfection du pavage de la section nord de la montée Stevenson, une section d'environ 700m à partir de l'intersection de la 202 en se dirigeant vers le sud.

ADOPTÉE

07D- RECOMMENDATION OF THE ROAD COMMITTEE - ENGINEER MANDATE - PAVING REPAIRS ON A SECTION OF MONTÉE STEVENSON

WHEREAS the Roads Committee has recommended that André Jr. Pilon of Diamètre Expert to prepare the plans and specifications for paving repairs on Montée Stevenson for a section of approximately 700m from the intersection of 202 southward;

Therefore, it is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO MANDATE Mr. André Jr Pilon of Diamètre Expert for the preparation of plans and specifications for the rehabilitation of the pavement on the northern section of Montée Stevenson, a section of approximately 700m from the intersection of 202 heading south.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR MAI 2023

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de mai 2023.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – MAY 2023

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's activity report for the month of May 2023.

2023-06-157

08B-DATES POUR LA TENUE DE VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE la tenue de ventes de garage sur le territoire de la municipalité du Canton de Havelock soit autorisée deux (2) fois par année, comme suit :

- La troisième (3^e) fin de semaine de mai;
- La troisième (3^e) fin de semaine de septembre ou la même fin de semaine que Hemmingford.

ADOPTÉE

08B- DATES FOR HOLDING GARAGE SALES ON THE TERRITORY OF THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK

It is moved by Gregg Edwards

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by the councillors present

THAT the holding of garage sales on the territory of the Municipality of the Township of Havelock be authorized twice (2) a year, as follows:

- The third (3rd) weekend in May;
- The third (3rd) weekend in September or the same weekend as Hemmingford.

ADOPTED

2023-06-158

08C-AVIS DE MOTION ET DE PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT NO.330 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Lori Sutton-Caroll par la présente :

- Donne avis de motion, lors d'une séance du conseil municipal, le projet de règlement no.330 relatif aux plan d'aménagement d'ensemble sera présenté;
- Que ce règlement, dont les dispositions s'imposent aux personnes physiques comme aux personnes morales de droit public ou privé, s'appliquera à la zone PAE-102-1 indiqué au plan de zonage annexé au règlement de zonage numéro 251.

ADOPTÉE

08C- NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION - DRAFT BY-LAW NO.330 RESPECTING COMPREHENSIVE DEVELOPMENT PLANS

Lori Sutton-Caroll hereby :

- Gives notice of motion, at a meeting of the municipal council, draft by-law no.330 concerning comprehensive development plans will be presented;
- That this by-law, the provisions of which apply to natural persons as well as legal persons under public or private law, will apply to zone PAE-102-1 shown on the zoning plan appended to zoning by-law number 251.

ADOPTED

2023-06-159

08D- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.330 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la municipalité dispose que d'un seul secteur d'importance encore disponible au développement et qu'elle veut s'assurer qu'il soit développé dans le meilleur intérêt de la municipalité ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 84 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a identifié à son plan d'urbanisme, au moyen du règlement 250-2, une aire d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE la gestion du développement de cette aire d'aménagement passe par l'adoption d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE le projet de règlement no.330 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08D- ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO.330 CONCERNING COMPREHENSIVE DEVELOPMENT PLANS

WHEREAS the Municipality has only one major sector still available for development and wishes to ensure that it is developed in the best interests of the Municipality;

WHEREAS in accordance with Section 84 of the Act respecting land use planning and development, the Municipality has identified in its land use plan, by means of By-law 250-2, a development area that may be the subject of comprehensive development plans;

WHEREAS the management of the development of this area requires the adoption of a by-law on comprehensive development plans;

WHEREAS a draft by-law has been tabled and a notice of motion given at the regular meeting of June 5, 2023;

Therefore, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

THAT draft by-law no.330 be adopted and that it be statued and ordained as presented, with the exemption of its reading.

ADOPTED

2023-06-160

08E-AVIS DE MOTION ET DE PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 250-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250 AFIN D'INTÉGRER UNE AIRE D'AMÉNAGEMENT QUI DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Gregg Edwards par la présente :

- Donne avis de motion, lors d'une séance du conseil municipal, le projet de règlement no.250-2 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 250 afin d'intégrer une aire d'aménagement qui devra faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble, sera présenté.
- Que ce règlement, identifie au plan d'urbanisme un secteur concerné tout désigné pour faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble, secteur qui sera identifié au plan de la cédule « B » .

ADOPTÉE

08E- NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION - DRAFT BY-LAW 250-2 AMENDING URBAN PLAN BY-LAW NUMBER 250 IN ORDER TO INTEGRATE A DEVELOPMENT AREA THAT WILL BE SUBJECT TO A COMPREHENSIVE DEVELOPMENT PLAN

Gregg Edwards hereby:

- Gives notice of motion, at a meeting of the municipal council, draft by-law no.250-2 amending urban plan by-law number 250 in order to integrate a development area which will be subject to a comprehensive development plan, will be presented.

- That this by-law, identifies on the urban plan a sector designated to be the object of a comprehensive development plan, which sector will be identified on the schedule "B" plan.

ADOPTED

2023-06-161

08F- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.250-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 250 AFIN D'INTÉGRER UNE AIRE D'AMÉNAGEMENT QUI DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Havelock a adopté le *Règlement du plan d'urbanisme numéro 250* ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Havelock est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement du plan d'urbanisme numéro 250* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose que d'un seul secteur d'importance encore disponible au développement et qu'elle veut s'assurer qu'il soit développé dans le meilleur intérêt de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 84 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la municipalité d'identifier à son plan d'urbanisme des aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le secteur concerné est tout désigné pour faire l'objet d'un tel plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE le projet de règlement no.250-2 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08F- ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO.250-2 AMENDING URBAN PLAN BY-LAW 250 IN ORDER TO INTEGRATE A DEVELOPMENT AREA THAT WILL BE SUBJECT TO A COMPREHENSIVE DEVELOPMENT PLAN

WHEREAS the Council of the Municipality of the Township of Havelock has adopted Planning By-law number 250 ;

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock is governed by the Municipal Code and is subject to the provisions of the Act respecting land use planning and development, and that Planning By-law number 250 may only be amended in accordance with the provisions of this Act;

WHEREAS the municipality has only one major sector still available for development and wishes to ensure that it is developed in the best interests of the municipality;

WHEREAS section 84 of the Act respecting land use planning and development allows the municipality to identify in its land use plan development areas that may be the subject of comprehensive development plans;

WHEREAS the area concerned is well suited to being the subject of such a comprehensive development plan;

WHEREAS a draft by-law has been tabled and a notice of motion given at the regular meeting of June 5, 2023;

Therefore, it is moved by Lori Sutton-Carroll
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

THAT draft by-law no.250-2 be adopted and that it be statued and ordained as presented, with the exemption of its reading.

ADOPTED

2023-06-162

08G-AVIS DE MOTION ET DE PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 251-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.251 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 250-2 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Christopher Sherrington par la présente :

- Donne avis de motion, lors d'une séance du conseil municipal, le projet de règlement no.251-14 modifiant le règlement de zonage 251 afin d'établir la concordance avec le règlement 250-2 modifiant le plan d'urbanisme.
- Que ce règlement, créera une nouvelle zone correspondant à l'aire d'aménagement devant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble identifiée au plan d'urbanisme et d'établir ainsi la concordance au règlement 250-2 modifiant le plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

08G- NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION - DRAFT BY-LAW 251-14 AMENDING ZONING BY-LAW 251 IN ORDER TO ESTABLISH CONCORDANCE WITH BY-LAW 250-2 AMENDING THE URBAN PLAN

Christopher Sherrington hereby :

- Gives notice of motion, at a meeting of the municipal council, of draft by-law no.251-14 amending zoning by-law 251 in order to establish concordance with by-law 250-2 amending the urban plan.
- That this by-law will create a new zone corresponding to the development area to be the subject of a comprehensive development plan identified in the urban plan, in order to establish concordance with by-law 250-2 modifying the urban plan.

ADOPTED

2023-06-163

08H- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.251-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.251 AFIN D'ÉTABLIR LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 250-2 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Havelock a adopté le *Règlement de zonage numéro 251* ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Havelock est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 251* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE la nécessité de créer une nouvelle zone correspondant à l'aire d'aménagement devant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble identifiée au plan d'urbanisme et d'établir ainsi la concordance au règlement 250-2 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE le projet de règlement no.251-14 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

08H- ADOPTION OF DRAFT BY-LAW NO.251-14 AMENDING ZONING BY-LAW NO.251 IN ORDER TO ESTABLISH CONCORDANCE WITH BY-LAW 250-2 AMENDING THE URBAN PLAN

WHEREAS the Council of the Municipality of the Township of Havelock has adopted Zoning By-law number 251 ;

WHEREAS the Municipality of the Township of Havelock is governed by the Municipal Code and is subject to the provisions of the Act respecting land use planning and development and that Zoning By-law number 251 may only be amended in accordance with the provisions of this Act;

WHEREAS the need to create a new zone corresponding to the development area to be the subject of a comprehensive development plan identified in the urban plan and thus establish concordance with by-law 250-2 amending the urban plan;

WHEREAS a draft by-law has been tabled and a notice of motion given at the regular meeting of June 5, 2023;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

THAT draft by-law no.250-2 be adopted and that it be statued and ordained as presented, with the exemption of its reading.

ADOPTED

2023-06-164

9B-SOUMISSION D'ÉTUDE DES TRAVAUX – 786 COVEY HILL – PAUL LAPP

Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers

DE NE PAS ALLER DE L'AVANT avec ce projet.

ADOPTÉE

9B-WORK STUDY SUBMISSION- 786 COVEY HILL- PAUL LAPP

Therefore, it is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

NOT TO GO AHEAD with this project.

ADOPTED

2023-06-165

11A- FÊTE FAMILIAL HAVELOCK – CABANE À SUCRE L'HERMINE

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Ouimet de la Cabane à sucre L'Hermine demande à la municipalité s'il y a une ouverture pour organiser une fête familiale au site de L'Hermine; **QUE** les dates suggérées sont le 24-25 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE les délais sont courts pour organiser une fête pour l'année 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE REPORTER l'organisation d'une fête familiale à l'année 2024 **ET QUE** l'organisation débute plus tôt, vers le mois d'avril 2024.

ADOPTÉE

11A – FAMILY PARTY – HERMINE SUGAR SHACK

WHEREAS Mrs. Chantal Ouimet of Cabane à sucre L'Hermine has asked the Municipality if there is an opening to organize a family party at the L'Hermine site; **THAT** the suggested dates are June 24-25, 2023;

WHEREAS time is short to organize a party for the year 2023;

For these reasons, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors

TO DELAY the organization of a family celebration until 2024 **AND THAT** the organization begin earlier, around April 2024.

ADOPTED

2023-06-166

12A– PLAQUE COMMÉMORATIVE – 160^E THE GLEANER

CONSIDÉRANT QUE The Gleaner fête ses 160 ans en 2023 **ET QUE** le conseil municipal a donné son appui au projet de la plaque commémorative par la résolution 2023-02-033;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options sont disponibles pour la plaque commémorative **ET QUE** les coûts seront divisés sur les 7 municipalités participantes;

Pour ces motifs, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE PROPOSER l'option #2 plaque coulée sur mesure en Bronze ou en Brass au coût de 1 665.00 plus taxes applicables **ET d'APPROUVER** le choix d'affichage à l'Édifice de la MRC Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

12A – COMMEMORATIVE PLAQUE - 160TH THE GLEANER

WHEREAS The Gleaner celebrates its 160th anniversary in 2023 **AND THAT** the municipal council has given its support to the commemorative plaque project by resolution 2023-02-033;

WHEREAS several options are available for the commemorative plaque **AND THAT** the costs will be divided among the 7 participating municipalities;

For these reasons, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors

TO PROPOSE option #2 for a custom cast plaque in Bronze or Brass at a cost of \$1,665.00 plus applicable taxes **AND TO APPROVE** the choice of display at the MRC Haut-Saint-Laurent building.

ADOPTED

2023-06-167

12B– REFUS DE PAIEMENT PAR INTACT ASSURANCE POUR 2 DOSSIERS D'ACCIDENT VÉHICULE MOTEUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu du chapitre 6 article 6.1 du règlement numéro 319 Feu toute catégorie, la municipalité peut facturer les frais de service de sécurité incendie lors d'un accident véhicule moteur si la personne impliquée dans l'accident n'est pas un contribuable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous recevons des refus de paiement par les assurances des personnes impliquées dans les accidents;

CONSIDÉRANT QUE nous avons également 3 factures datant de 2022 qui sont toujours sans réponses, malgré les avis de rappel envoyés aux personnes concernées;

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Lori Sutton-Carrol
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE MANDATER les avocats de la municipalité pour recouvrer les sommes demandées en concordance avec notre règlement numéro 319 feu toute catégorie pour les accidents à véhicule moteur et devant tout refus des assurances poursuivre avec les personnes impliquées dans l'accident.

ADOPTÉE

12B- REFUSAL OF PAYMENT BY INTACT INSURANCE FOR 2 MOTOR VEHICLE ACCIDENT CASES

WHEREAS in accordance with chapter 6, section 6.1 of by-law number 319, Fire of all categories, the Municipality may bill the costs of the fire department in the event of a motor vehicle accident if the person involved in the accident is not a taxpayer of the Municipality;

WHEREAS we receive refusals of payment from the insurance companies of the persons involved in the accidents;

WHEREAS we also have 3 invoices dating back to 2022 that are still unanswered, despite reminder notices sent to the persons concerned;

It is moved by Hélène Lavallée
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously carried by the councillors

TO MANDATE the municipality's lawyers to recover the sums requested in accordance with our by-law number 319 all fire for motor vehicle accidents and in the face of any refusal by the insurers to proceed with the persons involved in the accident.

ADOPTED

2023-06-168

12C – FONDATION CVR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu l'information qu'aucun étudiant de Havelock ne gradue du CVR en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la fondation CVR demande le conseil municipal s'il est possible que le don offert par la municipalité soit transféré dans une autre bourse « The Hemmingford 6 memorial prize » qui sera remise à un gradué qui aura obtenu de bonnes notes académiques;

Il est proposé par Vivianne Bleau **de garder les fonds pour un gradué de 2024. Cette proposition n'a pas trouvé d'appuyeur.**

Il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Lori Sutton-Carroll
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER la Fondation CVR à utiliser le don offert pour la graduation 2023 pour le prix « The Hemmingford 6 memorial prize ».

ADOPTÉE

12C – CVR FOUNDATION

WHEREAS the municipal council has received information that no Havelock student will graduate from the CVR in 2023;

WHEREAS the CVR Foundation has asked the Municipal Council if it would be possible for the donation offered by the Municipality to be transferred to another

bursary, "The Hemmingford 6 memorial prize", which will be awarded to a graduate who has obtained good academic marks;

It is proposed by Vivianne Bleau to keep the funds for a 2024 graduate. This proposal found no seconder.

It is moved by Michael Allen
Seconded by Lori Sutton-Carroll
And unanimously resolved

TO AUTHORIZE the CVR Foundation to use the donation offered for the 2023 graduation for "The Hemmingford 6 memorial prize".

ADOPTED

2023-06-169

12D– RÉOLUTION – ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – UNIS POUR LE CLIMAT

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matières climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.
Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.
Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.
Ils impliquent des décisions court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élués et des élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.
Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.
Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économie locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élués et élus de la Municipalité du Canton de Havelock, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Havelock adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat
QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

**12D- RESOLUTION TO ADHERE TO THE UNITED FOR CLIMATE
DECLARATION OF COMMITMENT**

WHEREAS the declaration recalls the leadership role of municipalities in addressing and adapting to climate change;

WHEREAS the declaration allows municipalities to make a clear commitment to their people to take action and take concrete action to fight and adapt to climate change;

WHEREAS the Declaration calls on municipalities to set an example for their citizens in climate matters;

WHEREAS the members of the UMQ Board of Directors adopted the following statement on March 12, 2021:

Climate change is causing global change.

They lead to an increase in extreme weather events, damage ecosystems, threaten the safety of millions of people and generate ever higher costs for communities;

Climate change requires local responses.

They challenge local governments on all fronts. In each region and municipality, concrete measures must be put forward by municipal decision-makers to adapt living environments, infrastructure and services to the population;

Climate change requires political commitment.

They involve short-term decisions, sometimes difficult, for a positive long-term effect. Climate change calls for a high conception of the duty of elected and elected municipal officials, in the interest of society;

Climate change requires shared responsibility.

They demand a strong and concerted response. We are all part of the problem, we are all part of the solution: governments, civil society, citizens;

Climate change offers collective opportunities.

They represent opportunities for municipalities to accelerate the implementation of the circular economy and innovate in mobility, infrastructure, local economy, financial resilience, waste management, biodiversity, health and well-being, public safety, urban planning and energy.

Accordingly, we, elected and elected from the Municipality of the Township of Havelock, we are committed to making the fight against and adaptation to climate change the permanent drivers of our decisions and to acting in our work and in our personal lives with a desire for exemplary behaviour. We will assume our responsibilities based on science, with the conviction that by facing the climate challenge, we will improve the quality of life of our fellow citizens.

It is moved by Gregg Edwards

Seconded by Vivianne Bleau

And resolved unanimously by the councillors

THAT the Municipal Council of the Municipality of the Township of Havelock adhere to the Declaration of Commitment: United for Climate

THAT a copy of this resolution be forwarded to the Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2023-06-170

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 08:35 p.m.

ADOPTED

Gerald Beaudoin
Maire
Mayor

Mylène Vincent
Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Gerald Beaudoin, de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

****En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails ****